



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 29 octobre 2018, le conseil a adopté les règlements numéros :

- 1914** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX de RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE DES EAUX USÉES ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$.** »;
- 1915** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, D'OUVRAGES D'ART, DE BÂTIMENTS, DE CHAUSSÉES, DE PISTES CYCLABLES, DE FEUX DE CIRCULATION, D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, D'ACQUISITION DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE ET UN EMPRUNT DE 4 782 000 \$.** »;
- 1916** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE SAINT-EUSTACHE ET SUR LE BOULEVARD INDUSTRIEL, L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ET UN EMPRUNT DE 4 638 800 \$.** »;

Le règlement **1914** a pour objet de décréter la réalisation de travaux d'imperméabilisation de regards d'égout sur le réseau de collecte des eaux usées et, afin d'en permettre la réalisation un emprunt d'un montant de 100 000 \$.

Le règlement **1915** a pour objet de décréter des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, d'ouvrages d'art, de bâtiments, de chaussées, de pistes cyclables, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique et, afin d'en permettre la réalisation un emprunt de 4 782 000 \$.

Et le règlement **1916** a pour objet de décréter des travaux de réfection d'infrastructures souterraines, de drainage, de construction de chaussée, de pistes cyclables, de trottoirs et de bordures, d'installation d'un nouveau réseau d'éclairage et de mobiliers urbains, d'aménagements paysagers et de signalétique municipale sur la rue Saint-Eustache et sur le boulevard Industriel ainsi que l'aménagement d'un stationnement aux abords du chemin de la Rivière Sud et, afin d'en permettre la réalisation un emprunt d'un montant de 4 638 800 \$.

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter les 12, 13, 14, 15 et 16 novembre 2018 et par la directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 décembre 2018.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et ils entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Les règlements sont également disponibles sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 18^e jour de décembre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau